***REUNION DU 27 AOUT 2024***

Le conseil municipal s'est réuni le Mardi 27 Août 2024 à dix-neuf heures sous la présidence de M Patrick Lafave, Maire.

La séance est ouverte à 19 h 00

**Présents:** Mme Bossion C, M. Dubois T, Mme Langlois S, M. André A, Mme Leboucher L, M. Dessaude Y , Mme Guérin MM, Mme Poirier C , Mme Labonde E

**Secrétaire de séance :** M. André A.

**CHOIX ENTREPRISE TRAVAUX ROUTE**

Monsieur le Maire donne lecture du devis de la STE CHARLES TRAVAUX, concernant les travaux de route pour 2024

Virage du cimetière : 8 317.26 € TTC

Route du Grand Village : 2 185.25 € TTC

Chaussée « Les Buttes La Cave » :32 521.75 € TTC

Impasse du Château d’Eau (Abri Bus) : 6 665.98 € TTC

Soit un Total de : 49 690.24 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l’unanimité le devis de la STE CHARLES TRAVAUX et donne tous pouvoirs à M. Le Maire pour l’exécution des travaux et les demandes de subventions.

**POSE D’UN VISIOPHONE A L’ECOLE**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal, que suite à la visite du référent « Intrusion Attentat » Il serait nécessaire de poser un visiophone au portail de l’école.

Il donne lecture d’un devis de l’Entreprise Frambelec d’un montant TTC de 1 222.73 € ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l’unanimité le devis de l’Entreprise FRAMBELEC et donne tous pouvoirs à M. Le Maire pour l’exécution des travaux et les demandes de subventions.

**DECISION MODIFICATIVE**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal, que sur l’année 2023 le titre de recettes concernant l’affectation de résultat, compte 1068, d’une valeur de 6 301.80 € n’a pas été établi, donc il faut prendre la décision modificative suivante :

001-Dépenses Investissement : + 6 301.80 €

1068- Affectation résultat : + 6 301.80 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l’unanimité

**AUGMENTATION CANTINE SCOLAIRE**

M ; Le Maire informe le conseil municipal que LA NORMANDE a augmenté ses tarifs de 0.04 €.

Il propose d’augmenter les tarifs comme suit :

Coefficient familial de 0 à 1000 = 1.00 €

Coefficient familial de 1001 à 1200= 3.39 €

Coefficient familial de + 1 200 = 4.39 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l’unanimité

**QUESTIONS DIVERSES**

* M. Le Maire informe le conseil municipal qu’Energie Eure et Loir a proposé un suivi énergétique des bâtiments communaux et a déjà donné quelques chiffres,
* M. Le Maire informe le conseil municipal que, dans un avenir plus ou moins proche, la DDT de Chartres n’instruira plus les demandes d’urbanisme, on ne sait pas quand exactement. Vu cette information, le PETR Pays Perche propose le service et celui-ci sera payant. Le Conseil Municipal se donne quelques temps pour y réfléchir,
* Mme Labonde signale que les haies des particuliers ne sont pas entretenues et que dans le virage, Route de la Petite Vallée, les bordures sont parties,
* Mme Guérin signale que le container à verres près du terrain de foot est sale.
* Mme Guérin signale qu’un arbre a poussé au cimetière, il serait bien de le couper
* Mme Guérin remercie la communauté de communes Des Forêts du Perche pour l’installation des jeux d été . Les enfants étaient ravis,
* M. Dubois demande où en sont les travaux qui doivent être faits dans le logement communal et il faudrait faire le balayage des canivaux,
* Mme Leboucher demande la période à laquelle le conseil départemental tondra les bordures de routes.

La séance est levée à 21 h 05.